

Conseil de l'ED EGAAL 18 avril 2018

COMPTE RENDU

Membres présents :

- Collège 1 (Représentants des établissements et des unités de recherche) : Malika Ainouche, François Beaudeau, Anne-Marie Chèvre, Gaël Choblet, Aline Dia, Fabrice Foucher (en visio), Sylvain Guyot, Nathalie Leduc (en visio), Olivier Leprince (en visio), Thierry Nalpas, Yannick Outreman.
- Collège 2 (Représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens) : Estelle Bonnin, Gwenola Gouesbet,
- Collège 3 (Représentants des doctorants) : Guillaume Dubrulle (en visio), Emma Jeavons, Martin Luquet (en visio), Marie Pouquet, Corentin Sochard.
- Collège 4 (Membres extérieurs) : Jacques Marrec

Excusé (e)s :

Cécile Abalain Louis Coroller, Emmanuel Coton, Claudine Malfilatre (représentée par Jacques Marrec), Christian Walter (représenté par Yannick Outreman).

Absents :

Sandrine Lagarrigue, , Lancelot Leroy, Jean-Luc Perrot.

Direction adjointe :

Annick Chauvin, Hervé Prévost, Alain Vian (Emmanuel Coton – excusé).

Début du conseil à 10h15

Ordre du jour :

1. Budget et formation doctorale
2. Campagne de recrutement 2018 des doctorants
3. Commissions de l'ED EGAAL
4. Points divers

Yannick Outreman, directeur de l'ED EGAAL présente Malika Ainouche qui rejoint le conseil en remplacement de Joan Van Baaren qui a pris la direction de l'UMR ECOBIO. Malika Ainouche est professeure à l'université Rennes 1, membre de l'unité ECOBIO.

Budget et formation doctorale

Modèle économique du doctorat UBL et budget de l'ED EGAAL

Rappel sur le modèle économique du doctorat UBL : pour chaque inscription d'un doctorant de 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année, un établissement accrédité verse 160€ à l'UBL

- 20€ pour la décharge des directeurs, directeurs adjoints des ED
- 40€ sont versés aux pôles doctoraux
- 100€ reviennent à l'ED.

Sur cette base, le budget 2018 pour EGAAL s'élève à 28 000€ (280 doctorants 1A, 2A et 3A). Pour 2017, le budget alloué de septembre à décembre était de 9567€ et le montant des dépenses pour cette période était de 175€ (fournitures administratives). Peu de dépenses car les règles d'utilisation du budget n'étaient pas définies par le conseil de l'ED. L'ED a bénéficié du report du solde 2017 de 9392€.

Le budget disponible au 01/01/18 s'élevait donc à 37392€ (28 000€+9 392€)

Liste des dépenses engagées depuis le 1^{er} janvier.

DEPENSES 2017 2018 ED EGAAL	MONTANTS
Conseil	801,72
Déplacements divers	380,9
Fournitures de bureau	299,94
Formation disciplinaire	400
Doctoriales	1500
Subvention	100
Rentrée 2017-2018	1823,77
TOTAL	5306,33

Remarques sur les dépenses :

- 5 doctorants inscrits aux Doctoriales. Pour chaque doctorant inscrit aux doctoriales, l'ED participe au financement de son inscription : 300€/doctorant.
- Rentrée 2017-2018 : 2 sessions sur 2 sites (Rennes et Nantes). Montant conséquent cette année car obligation de présence pour les doctorants 1A et 2A.

Au 18 avril 2018, la somme disponible était donc de 32 086€

Remarque : Début 2018, l'UBL a annoncé qu'une subvention de 1600€ par ED serait versée pour soutenir les ED dans le financement des réunions de leur conseil. L'ED EGAAL attend la confirmation de ce prochain versement.

Utilisation du budget de l'ED EGAAL

Dans l'ED EGAAL, il y a principalement deux postes de dépenses :

- le fonctionnement de l'ED
- la formation des doctorants au cours de la thèse

Yannick Outreman propose un rappel sur la formation doctorale des doctorants dans l'ED EGAAL. Un guide de la formation a été rédigé, il est disponible sur le site internet : https://ed-egaal.u-bretagne Loire.fr/fr/5_ formations

Dans l'ED EGAAL, la formation doctorale suit les règles suivantes :

- 100h de formation dans les 36 premiers mois de la thèse
- Panachage, formations transversales/disciplinaires de 40-60 %
- Obligation de suivre une formation à l'éthique et l'intégrité scientifiques
- Obligation d'assister aux Journées des Doctorants de l'ED EGAAL

L'ED EGAAL rappelle que la formation à l'éthique et l'intégrité scientifiques est obligatoire pour tout doctorant depuis la mise en application de l'arrêté 2016. Cette formation peut être suivie en ligne (Pour exemple, l'université de Bordeaux propose un MOOC, <http://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/ecole-doctorale/diplomes-et-formations/formations-proposees-par-l-ed/integrite-scientifique-1.html>). Pour les étudiants non francophones, la direction de l'ED a demandé à l'UBL une version anglaise de cette formation.

Le conseil doit décider ce jour de la répartition des enveloppes pour les items suivants :

- Les formations disciplinaires dans l'ED EGAAL
- Les formations transversales dédiées à l'insertion professionnelle dans l'ED EGAAL
- Le soutien à la mobilité à l'international dans l'ED EGAAL

Les formations disciplinaires dans l'ED EGAAL

L'ED EGAAL est chargée de définir et d'organiser l'offre de formations disciplinaires. Elle propose un catalogue de formations contenant des modules doctoraux et une manifestation scientifique : les Journées des Doctorants de l'ED EGAAL. Ces journées, organisées par des doctorants, donnent l'occasion aux doctorants de 2^{ème} ou 3^{ème} année de présenter leurs travaux à leurs pairs et à des scientifiques reconnus, invités pour l'occasion.

Par vote, le conseil de l'ED a décidé :

- D'allouer une enveloppe de **5 000 €** pour un appel à projets « Soutien à la création de modules doctoraux ». Ces formations seront organisées et assurées par les chercheurs et enseignants-chercheurs appartenant aux unités rattachées à l'ED. La commission 'Formation' de l'ED aura en charge le lancement de cet appel à projets.
- De reporter en 2019 les Journées des Doctorants de l'ED EGAAL : l'organisation de ces journées en 2018 n'est pas réaliste. Le conseil réserve une enveloppe de **5 000 €** pour l'édition 2019.

Remarques/commentaires du conseil :

- Un partenariat pour construire des modules doctoraux avec d'autres ED sur les mêmes champs disciplinaires permettrait de développer le catalogue de l'ED EGAAL.
- Pour affiner les coûts associés au montage de modules doctoraux, l'ED EGAAL doit identifier si les enseignants-chercheurs des établissements accrédités peuvent comptabiliser les heures de formations doctorales dans leur réalisé pédagogique.
- Le montage des modules doctoraux doit inclure les frais de déplacement des intervenants.
- La participation aux journées scientifiques de l'ED est obligatoire une seule fois pendant la thèse.
- Les frais de déplacement des doctorants dans le cadre des formations sont à la charge des unités. Il est donc important de développer des modules en ligne, prendre en

compte le nombre d'inscrits par site ou de dupliquer les sessions (importance de l'interaction directe avec le formateur).

Les formations transversales dans l'ED EGAAL

Par vote, le conseil de l'ED a décidé :

- Ne pas participer au financement de l'inscription de doctorants à la formation 'Expérimentation Animale Niveau 1', organisée par Oniris Nantes (i.e., 165 €/doctorant). Inscrite dans la catalogue des formations transversales du Pôle Doctoral de Rennes, cette formation diplômante est nécessaire pour tout doctorant manipulant certains organismes vivants. Le conseil estime que le caractère obligatoire d'une formation pour mener un projet de thèse n'est pas suffisant pour justifier une participation financière de l'ED.
- D'allouer une enveloppe de **5 000 €** pour le soutien de l'ED à l'inscription de doctorants aux Doctoriales et le montage de formations dédiées à l'insertion professionnelle (e.g., rencontre de professionnels, visite d'entreprise...).

La mobilité à l'international

Par vote, le conseil de l'ED a décidé d'allouer une enveloppe de **10 000 €** pour l'organisation d'un appel à mobilité sortante. Le soutien financier de l'ED concernera uniquement les frais de déplacement et dépendra de la destination (3 niveaux de soutien : National, Europe, Hors-Europe). L'appel sera géré par la commission 'International et professionnalisation' de l'ED.

Le fonctionnement de l'ED EGAAL

Par vote, le conseil a décidé d'allouer une enveloppe de **7 000 €** pour le fonctionnement de l'ED EGAAL. Dans cette enveloppe, **5 000 €** pourraient être reversés à un autre poste de dépenses selon les réponses aux appels (appel à projets « Soutien à la création de modules doctoraux » et appel « Mobilité Sortante »). Il faut ajouter à ce budget fonctionnement, **1 600 €** que l'UBL pourrait verser pour l'organisation des réunions du conseil de l'ED.

Le fonctionnement de l'ED concerne les réunions du bureau, du conseil, des commissions, des déplacements divers de la direction de l'ED et l'organisation du concours. Une subvention pourrait être accordée dans le cadre de la création d'une association des doctorants EGAAL.

Détail des votes

Vote n° 1 : Désengagement de l'ED pour la participation au financement de la formation « Expérimentation animale - Niveau 1 ». Report de 1000€ sur l'enveloppe Création de Modules Doctoraux : Votants : 19 ; Pour : 19

Vote n° 2 : Report de la journée scientifique 2018. Votants : 19 ; Pour : 19

Vote n° 3 : Montant de 5000€ de report sur les 10 000€ prévus pour l'édition 2019. Votants : 19 ; Pour : 19

Vote n°4 : Montant de 5000€ du budget de la journée scientifique 2018 positionné sur la ligne fonctionnement 2018 ? Votants : 19 ; Pour : 19

Vote n° 5 Montant de 7000€ de budget de fonctionnement. Votants : 19 ; Pour : 19

Vote n° 6 : Montant pour ligne module doctoraux : 5000€. Votants : 19 ; Pour : 19

Vote n°7 : enveloppe mobilité : 10 000€ ; Uniquement pour les déplacements, prise en charge en fonction de la destination (montant et appel d'offres seront gérés par la commission international et professionnalisation). Votants : 19 ; Pour : 19

Campagne de recrutement 2018 des doctorants

Présentation des différents modes de recrutement entretien/concours selon les financements. Un guide du recrutement d'un doctorant dans l'ED EGAAL a été mis en ligne sur le site internet. https://ed-egaal.u-bretagne Loire.fr/fr/5_documents-de-led-egaal.

Concernant le mode entretien, les règles d'entretien des candidats devront être équitables. Le porteur du projet devra contacter l'ED qui aura en charge l'identification d'un représentant de l'ED (obligatoire). La désignation sera faite par la commission thèse.

Plateforme TEBL a été configurée avec toutes les instructions dans les pages d'accueil pour le dépôt des offres et des candidatures. Les formulaires qui sont déposés seront ceux qui seront accessibles aux potentiels candidats. Dans un souci d'équité de l'information, tous les champs doivent être complétés sur les deux formulaires (version française et anglaise)

Calendrier du concours

Diffusé le 27/03 à tous les directeurs d'unités :

- **27 mars au 10 avril** : Dépôt des projets de thèse inscrits au concours sur la plateforme « Thèse en Bretagne Loire » puis mise en ligne après validation par l'ED
- **10 avril au 3 juin** : Dépôt des candidatures sur la plateforme « Thèse en Bretagne Loire ». Possibilité de compléter les dossiers de candidature (seulement le relevé de notes et classement de M2) jusqu'au 25 juin 12h par mail à l'ED EGAAL
- **4 juin** : Envoi de la liste des candidats à chaque porteur de projet de thèse.
- **4 au 11 juin** : sélection de 2 candidats uniquement (si un ou deux candidats seulement, le porteur du projet accepte ou non la(les) candidature(s))
- **15 juin** : envoi des convocations aux candidats admis avec une réponse attendue pour le 20 juin à 12h.
- **20 au 21 juin** : désignation des rapporteurs et élaboration du planning des auditions
- **26 et 27 juin** : Epreuve orale du concours
- **28 juin matin** : délibération des jurys et validation du classement définitif de l'oral
- **28 juin après-midi** : Etablissement du classement définitif (oral + dossier)
- **29 juin 10h** : Conseil EGAAL pour validation des résultats
- **29 juin vers 19h** : Mise en ligne des résultats et mails aux candidats

Constitution du jury :

- Appel à experts pour les jurys du concours EGAAL : 20 avril
- Clôture des candidatures d'experts: 31 mai
- Constitution des jurys EGAAL (14-20 membres) : 2 juin
- Réunion des présidents du jury : 22 juin
- Réunion des membres du jury : 22 juin

Sujets mis au concours annuel de l'ED EGAAL

22 sujets pour l'attribution d'un Contrat Doctoral Etablissement (CDE)

RENNES : 7.5 CDE (13 sujets – 26 candidats)

- 0.5 CDE pour UMR IGEPP : 1 sujet
- 3.5 CDE pour UMR Géosciences : 6 sujets (0.5 contrat sur 1 sujet et 3 CDE pour 5 sujets),
- 3.5 CDE pour UMR ECOBIO : 6 sujets (0.5 contrat sur 1 sujet et 3 CDE pour 5 sujets),

BREST : 0.5 CDE (1 sujet – 2 candidats)

- 0.5 contrats pour EA LUBEM : 1 sujet

NANTES : 2 CDE (4 sujets – 8 candidats)

- 2 CDE pour UMR LPG : 4 sujets

ANGERS : 3 CDE (5 sujets – 10 candidats)

- 3 sujets UMR IRHS
- 1 sujet EA SIFCIR
- 1 sujet EA SONAS

+ 2 sujets avec autre financement mais basculés au concours = 4 candidats

Au total, 50 candidats seront auditionnés lors du concours annuel de l'ED. Pour la configuration du jury, le conseil est d'accord pour les points suivants :

- 2 jurys pluridisciplinaires
- 1 jury (8 à 10 membres) auditionne tous les candidats d'un grain de financement (site, UMR, sujet)
- 12 auditions par jour/jury avec 1 candidat = 30' (10' + 15')

La commission « Thèse » précisera l'organisation du concours annuel de l'ED EGAAL.

Les commissions de l'ED EGAAL

Rappel

Dans l'ED EGAAL, trois commissions spécialisées participent à la mise en œuvre des grandes missions assurées par l'ED : « Thèse » ; « Formation » ; « Professionnalisation et International ». Chaque commission comporte 16-20 membres et doit respecter la parité H/F. Une commission élit en son sein un président non-membre du conseil de l'ED, la vice-présidence étant assurée par un directeur adjoint de l'ED. Ce ticket président/vice-président respecte la parité H/F. La constitution de ces commissions est : scientifiques titulaires ou non de l'HDR, doctorants, professionnels du secteur privé, acteurs de l'enseignement supérieur, responsables d'une direction transversale d'un établissement (Relations Internationales, Ressources Humaines...)

Un appel à volontaires a été lancé auprès :

- Des « scientifiques suppléants » sollicités pour les collèges 1 et 2 du conseil de l'ED mais l'UBL n'a pas retenu la proposition de suppléants
- Des membres du conseil

- Des scientifiques des unités rattachées à l'ED EGAAL (suivant la règle du prorata du nombre HDR)
- Des doctorants de l'ED EGAAL

Suite à cet appel à volontaires, les commissions comportent :

- Commission Professionnalisation et International. : 23 membres
- Commission Formation : 17 membres
- Commission thèse : 20 membres

Remarques :

- Faible mobilisation des doctorants rennais
- Pour la commission « Thèse », le nombre de volontaires est supérieur au nombre attendu. Le conseil a décidé d'accepter tous les volontaires (le risque d'érosion est non nul). Il est cependant rappelé que d'intégrer une commission représente un véritable engagement.
- La parité H/F n'est pas respectée dans la commission « Formation »

Lancement des commissions

La vice-présidence des commissions, assurée par un(e) directeur(trice) adjoint(e) de l'ED EGAAL, aura en charge l'organisation de la première réunion suivant le calendrier :

- Fin avril : convocation des membres et nomination de la présidence par vote
- Mai 2018 : début des activités

Les dossiers urgents à traiter seront :

Commission « Thèse »

- Organiser le concours,
- S'assurer du bon déroulement des autres modes de recrutement,
- Gérer les cas difficiles sur la prochaine période

Commission « Formation »

- Lancer l'appel à projets « Soutien à la création de modules doctoraux »

Commission Professionnalisation et internationale

- Lancer l'appel « Mobilité sortante »
- Mise en place de formations dédiées à l'insertion professionnelle

Points divers

- **Couvertures de thèse** : transmises par l'UBL et diffusées par l'ED aux gestionnaires de site et aux directeurs/directrice adjoint(e)s
- **Site internet** : de nombreuses rubriques ont été amendées/créées. Dans l'onglet « Ressources et services », une page intitulée « Documents de l'ED EGAAL » regroupe tous les documents utiles. Les documents de l'ED seront progressivement traduits en anglais. L'UBL devait proposer une traduction en anglais du site mais pas de financement disponible actuellement.

Fin du conseil à 13h

Prochaine réunion du conseil le vendredi 29 juin à 10h